

S.N.C.F.

TROUVILLE, le 31 octobre 1939.

SERVICES REPLIES

Détachement du Calvados

Organisation Générale

COL.
AFF.



NOTE DE SERVICE N° 12

EXTINCTION DES LUMIERES

- 1° - Chaque agent doit éteindre sa lampe individuelle quand il quitte son bureau à la fin de chaque séance de travail;
- 2° - Les lampes d'éclairage général ne doivent être allumées qu'en cas de nécessité et elles doivent normalement être éteintes par le garçon de bureau intéressé avant son départ et, en tout cas, par l'agent qui quitte le bureau le dernier, quel que soit son grade;
- 3° - Toutes les lampes doivent être éteintes par les femmes de ménage avant de quitter le local dont elles ont terminé le nettoyage;
- 4° - Le veilleur de nuit doit, dès sa prise de service, faire une tournée pour s'assurer que toutes les lumières sont bien éteintes dans le Casino. Il prendra note des bureaux dans lesquels il trouvera des lampes allumées.

100 exempl.
Distribution:
2-Lisioux
2-Nord
2-C.P.
2-C.R.

LE CHEF DU DETACHEMENT DU CALVADOS.

LASSERRE.

S.N.C.F.

Trouville, le 31 Octobre 1939.

SERVICES REPLIES

Détachement du CALVADOS

Organisation Générale

Centre de TROUVILLE-DEAUVILLE

NOTE DE SERVICE N° 13

CONSIGNE EN CAS D'ALERTE à TROUVILLE

1° - L'ALERTE A LIEU PENDANT LES HEURES DE SERVICE ET AVANT LA CHUTE DU JOUR:

- les agents restent à leur poste tant qu'ils n'ont pas reçu d'ordre contraire de leur Chef de Service;
- l'agent de garde à la porte du Casino place immédiatement les portes en position d'ouverture, comme pour la sortie des bureaux; il manœuvre l'interrupteur général qui coupe le courant électrique, 10 minutes après le commencement de l'alerte;
- toutes les portes de secours des bureaux doivent également être mises immédiatement en position d'ouverture, de façon que l'évacuation si elle est ordonnée, puisse se faire rapidement.

2° - L'ALERTE A LIEU PENDANT LES HEURES DE SERVICE MAIS APRES LA CHUTE DU JOUR:

- l'évacuation commence immédiatement;
- avant de quitter leur place, les agents éteignent leurs lampes individuelles;
- les Chefs de bureau sortent les derniers des locaux occupés par leur personnel, après s'être assurés que toutes les lampes individuelles ou d'éclairage général sont bien éteintes;
- l'agent de garde à la porte du Casino place immédiatement les portes en position d'ouverture, comme pour la sortie des bureaux; il manœuvre l'interrupteur général qui coupe le courant électrique, immédiatement après la fin de l'évacuation et, au plus tard, 15 minutes après le commencement de l'alerte

.....

Toutes les portes de secours des bureaux doivent également être mises immédiatement en position d'ouverture de façon que l'évacuation puisse se faire rapidement.

3°)- L'ALERTE A LIEU EN DEHORS DES HEURES DE SERVICE:

Les agents ne pénètrent dans le Casino qu'après la fin de l'alerte. Ne doit rester dans le Casino que l'agent de garde à l'entrée (de 8h à 20h) ou le veilleur de nuit (de 20h à 8h).

X X
X

MESURES D'ORDRE -

Dans tous les cas où l'évacuation est ordonnée:

- a)- la sortie des agents doit se faire en ordre et sans précipitation;
- b)- les agents ne doivent pas rester par groupes devant le Casino, ni sur la place, mais se disperser dans la ville;
- c)- les agents doivent réintégrer le Casino à la fin de l'alerte. Toutefois, quand la fin de l'alerte a lieu moins d'une demi-heure avant l'heure normale de la fin d'une séance de travail, les agents ne réintègrent pas les bureaux.

CONSIGNES PARTICULIERES -

Chaque Chef de Détachement est prié de préparer et de soumettre au Chef de Détachement du Calvados, une consigne particulière réglant tous les détails de l'évacuation de son personnel (escaliers, sorties, etc.....).

100 exempl.
Distribution:
24 -Lisieux
2 - C.P.
2 - C.R.
5 - Nord

LE CHEF DU DETACHEMENT DU CALVADOS
LASSERRE.

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Trouville, PARIS. LE novembre 1939

45, rue Saint-Lazare (9^e)

Téléph. : Pigalle 95-85

SERVICE DU CONTENTIEUX

Bureau _____

Dossier N° _____

(Prière de rappeler dans la réponse
les indications ci-dessus)

*Branché à la le Chef
du détachement du Calvados
conformément à la note de service n° 13*

CONSIGNE PARTICULIÈRE
POUR LE SERVICE DU CONTENTIEUX,
EN CAS D'ALERTE et d'incendie

La sortie du personnel groupé dans la première salle, c'est-à-dire dans celle qui est la plus rapprochée du hall d'entrée du Casino, s'effectuera par la porte habituelle des entrées et des sorties, ouvrant sur ce hall, ainsi que par la porte de secours située à gauche dans la même salle. Les garçons de bureau ou, à défaut, les agents qui se trouveront à proximité, devront ouvrir les deux battants de ces deux portes.

Le personnel réuni dans la seconde salle, dite salle du baccara, sortira par la porte donnant sur les archives des Services des Oppositions et des Expropriations, traversera ces archives pour gagner le grand vestibule aboutissant dans le hall d'entrée. Les agents qui seront auprès de la porte de cette salle s'empresseront de l'ouvrir à deux battants.

Tout le personnel empruntera naturellement, pour sortir au dehors, la grande porte du Casino donnant sur l'escalier extérieur.